

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PL. PIERRE GOUJON - BP 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX
ACCES MINITEL : 3617 INFOGREFFE
INTERNET: WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

SELARL AJC
39 RUE BELLECOMBE
69006 LYON 06

V/REF :

N/REF : 86 B 80 / 2007-A-4877

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 21/11/2007,

PV des décisions de l'actionnaire unique du 17/09/2007
- Changement de Président

Concernant la société

01 CONTROLE
Société par actions simplifiée
152 rue des Râpettes
01390 Tramoyes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-4877 le 21/11/2007

R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 335 060 307 (86 B 80)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 21/11/2007,

Le Greffier



01 CONTROLE

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 173.950 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 152, RUE DES RAPETTES – 01390 TRAMOYES
335 060 307 R.C.S. BOURG EN BRESSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 17 SEPTEMBRE 2007
--

Le dix sept septembre deux mil sept,
A 11 heures,
Au siège de la société,

Monsieur Jean Pierre POLESE agissant en qualité représentant légal de la société BATISANTE, actionnaire unique de la société 01 CONTROLE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 173.950 euros, divisé en 3.500 actions de 497 euros chacune,

En présence de Monsieur Régis PIETTE, Président non associé ,

A pris les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Président,
- Nomination du nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Actionnaire Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et de la lettre de démission de Monsieur PIETTE, constate que ce dernier démissionne de ses fonctions de Président à compter du 22 septembre 2007 et rappelle que du fait de cette démission, il renonce à toute indemnité ou réclamation de quelque nature que ce soit et devra restituer véhicule, téléphone et autres matériels qui lui avaient été confiés pour l'exercice de son mandat.

DEUXIEME DECISION

L'Actionnaire Unique, après avoir constaté la démission de Monsieur PIETTE de ses fonctions de Président, décide de nommer en remplacement de ce dernier, pour une durée illimitée, à compter du 22 septembre 2007 :

Monsieur Jean Pierre POLESE
né le 14 avril 1957 à MAISON LAFFITTE (78)
demeurant à VILLE D'AVRAY (92), 1 rue de Marnes,

Monsieur Jean Pierre POLESE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare, jusqu'à ce jour, n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire soit de gérer, administrer ou diriger une personne morale, soit d'exercer une activité commerciale.

TROISIEME DECISION

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Actionnaire Unique, l'ancien et le nouveau Président de la société.



Don pour Acceptation
des fonctions de Président

